

Le Combat Social

FO49

N° 10 – octobre 2009

Mensuel de l'Union Départementale CGT Force Ouvrière du Maine et Loire

Sommaire

Éditorial	1
Assemblée de rentrée	2
Les infirmiers contre l'adhésion obligatoire à l'Ordre	3
Territoriaux : des réunions dans les communes :	4
Communiqué de l'Union Syndicale des Métaux 49	4
Grève au Crédit Mutuel	5
Enseignants du Primaire	6
Droit syndical : - Composition de la délégation syndicale ; - Représentativité et élections professionnelles	7
Informations diverses	8
Encart : Extraits de la résolution du Comité Confédéral National	



EDITORIAL

Daniel Juret,
Secrétaire général
de l'UD-FO du
Maine et Loire

LIBRES, INDÉPENDANTS, DÉTERMINÉS !

Le Comité Confédéral National (CCN) de notre CGT-Force Ouvrière, qui regroupe les secrétaires d'UD et les secrétaires de fédérations, vient de se tenir à Paris le 8 et 9 octobre 2009.

Naturellement, face à la crise du système économique, dont les conséquences en termes de licenciements, de rigueur salariale sont devant nous, notre organisation a confirmé son analyse et ses revendications.

Mais au lendemain du nouveau *flop* organisé par CGT-CFDT-UNSA-FSU-CGC, le CCN a également confirmé que seul le rapport de force permettrait la prise en compte des revendications des salariés (actifs et retraités).

Ainsi, face aux journées d'inaction à répétition, comme celle du 7 octobre, massivement rejetée par les salariés mais aussi les militants, notre organisation a réaffirmé que « la CGT-Force Ouvrière, sans confondre action commune et unicité syndicale est prête à s'inscrire pleinement dans une action interprofessionnelle déterminée, ce qui devrait, dans un premier temps prendre la forme d'un appel préparé et commun à 24 heures de grève interprofessionnelle. »

En ce sens, mandat a été donné au bureau confédéral et à la Commission Exécutive pour prendre toutes les initiatives nécessaires.

Alors que les menaces s'accroissent, cette liberté de jugement et de comportement, c'est-à-dire l'indépendance syndicale constitue l'indispensable point d'appui à l'action revendicative efficace.

Pour les retraites, alors que Chérèque-Medef revendiquent officiellement une « réforme globale », nous **opposons nos revendications et les propositions d'action efficace.**

Pour la défense du service public disloqué par la « concurrence libre et non faussée » de l'Union Européenne, c'est bien l'action revendicative qui reste à l'ordre du jour, et non pas l'agitation citoyenne politico-syndicale.

Pour l'ensemble des revendications, plus que jamais, l'indépendance syndicale et le renforcement de nos syndicats et de nos sections sont indispensables.

Angers, 14 octobre 2009

Alors que les travailleurs paient lourdement une crise dont ils ne sont pas responsables et afin de réaffirmer publiquement les revendications de la cgt FORCE OUVRIERE, le CCN demande au bureau confédéral et à la commission exécutive d'examiner les conditions nécessaires à la réussite d'un rassemblement national à Paris.

Résolution adoptée à l'unanimité du CCN, Paris, le 9 octobre 2009

Connectez-vous au site de l'UD FO du Maine et Loire :
<http://fo49.neuf.fr>

- L'actualité et les communiqués de l'UD.
- Des tracts et des affiches à télécharger.
- Une rubrique « Vos droits ».
- La liste des formations de l'UD et la fiche d'inscription.
- Etc...

Journal tiré à l'Union Départementale C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire
14, place Louis Imbach — 49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60 – Fax 02 41 25 49 61 – E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr – site : <http://fo49.neuf.fr/>
inscrit à la CPPAP n° 0710S07442 – Directeur de publication : Daniel JURET



Michèle BIAGGI

L'assemblée inter-professionnelle de rentrée a réuni 200 militants des syndicats du département dans la salle PELLOUTIER de la **Bourse du Travail d'Angers** le jeudi 24 septembre 2009.

Cette réunion, animée par Michèle BIAGGI, Secrétaire confédérale avait un objectif : l'examen de la situation économique et

sociale, mais également syndicale.

Au cours de son exposé détaillé sur la situation économique et sociale, Michèle BIAGGI est revenue sur l'aggravation de la situation de l'emploi (licenciements et précarité), les menaces sur les droits collectifs avec la pandémie grippale, la banalisation des dérogations pour le travail du dimanche, les salaires ainsi que sur tous les autres dossiers d'actualité (volonté de taxer les IJ pour les accidentés du travail, RGPP, pôle emploi, ...)

Après un examen détaillé des conséquences de la « nouvelle représentativité syndicale », la Secrétaire Confédérale a conclu sa présentation de la situation en insistant sur le refus acharné des confédérations CGT et CFDT de répondre à la proposition FO d'organiser une grève franche de 24 heures avec assemblées intersyndicales dans les entreprises et administrations pour décider de la suite, ce qui a légitimement conduit la confédération à rejeter la nouvelle diversion du 7 octobre.

Plusieurs militants sont alors intervenus pour expliciter la situation dans leurs secteurs d'activité, mais surtout pour expliquer les initiatives syndicales prises par nos syndicats pour faire aboutir les revendications.

Enfin, le Secrétaire Général de l'Union Départementale a conclu la réunion en répondant aux questions abordées mais surtout en précisant notre responsabilité dans cette période difficile pour les salariés :

« Si le Comité Confédéral National (qui regroupe les UD et les fédérations) qui se réunit les 7, 8 et 9 octobre a pour responsabilité de définir et d'orienter notre action syndicale inter-professionnelle les structures syndicales Force Ouvrière à tous les niveaux ont leur propre responsabilité pour préparer les conditions d'une mobilisation inévitable.

Pour cela, le rassemblement des salariés autour des revendications (professionnelles comme interprofessionnelles) avec les syndicats FO permettra de prendre des initiatives unitaires lorsque c'est possible pour les faire aboutir.

C'est la seule façon de préparer les prochaines semaines !

*Oui aux revendications,
Non aux diversions ! »*



Daniel JURET



Les infirmiers du privé et du public avec leurs syndicats :

« Payer pour travailler : NON ! »

« Non à l'ordre ! Abrogation des décrets ! »

Depuis le 1er septembre 2009, l'Ordre National des Infirmiers créé par décret fin 2006 a adressé aux 510 000 infirmières et infirmiers en exercice, leur dossier d'inscription « obligatoire » (véritable questionnaire inquisiteur) et l'appel à cotisation (75 euros).

L'intersyndicale (FO ; CGT ; CFTD ; CFTC ; SNICS-FSU ; SUD-Santé ; UNSA-Santé) constituée pour l'occasion a appelé les infirmiers au boycott de cette inscription et à la mobilisation le 30 septembre.

Nous avons rencontré Brigitte Molines, secrétaire adjointe du Groupe-ment Départemental des Services Publics et Services de Santé FO.

Le Combat Social : Peux-tu nous dire pourquoi l'immense majorité des infirmiers est contre l'adhésion obligatoire à l'Ordre ?

Brigitte Molines : C'est très simple : aucun des arguments avancés pour justifier l'existence de cet Ordre ne tient. Qu'il s'agisse de veiller au respect de principes déontologiques (les principes sont codifiés dans la loi, divers organes disciplinaires, et le code pénal, en organisent le respect), de veiller aux conditions d'exercice de la profession (des organes où siègent des représentants de la profession, notamment les syndicats, existent déjà), enfin qu'il s'agisse de la qualification (le diplôme d'État et son enregistrement sont les seuls garants de la qualification du professionnel).

Les infirmiers considèrent, à juste titre, que cet ordre corporatiste et illégitime est en plus dangereux : il poursuit un double objectif : caporaliser la profession et déshabiller les instances qui l'organisent, notamment celles où siègent les syndicats.

De plus ils vivent comme une véritable insulte, alors que leurs conditions de travail sont dégradées du fait d'une pénurie constante de personnel et une baisse importante du pouvoir d'achat, qu'on leur impose de devoir payer (75 euros, et demain 125 !) pour travailler.

Le rejet est réel : aux récentes élections au Conseil National de l'Ordre, à peine 13 % des infirmiers a voté.

CS : Quel est le résultat de l'appel intersyndical au boycott et à la mobilisation ?

BM : L'appel au boycott rencontre un véritable succès : le nombre de dossiers stocké dans les permanences syndicales va de 40 à 90% selon les structures.

L'appel à la mobilisation le 30 septembre a lui aussi été suivi.

A Angers nous étions près de 200, rassemblés devant la préfecture. C'est un succès lorsqu'on sait quelles pressions subissent les personnels de santé lorsqu'il s'agit de quitter leur poste, du fait de la pénurie organisée des établissements.

C'est dire quelle est la colère des personnels !

CS : Quelles sont vos perspectives ?

BM : Le boycott massif et la mobilisation du 30 septembre ont déjà produit des effets : l'Ordre a repoussé d'un mois la date limite de retour des questionnaires.

Mais pour nous, si nous ne voulons pas payer pour travailler, un seul mot d'ordre est à mettre en avant : **abrogation des décrets instituant l'ordre ! Le lundi 28 septembre, c'est notre camarade Didier BERNUS qui est intervenu au nom de l'intersyndicale**



pour demander au ministère une table ronde pour discuter de l'abrogation de ces décrets.

C'est pourquoi notre action du 30 septembre en appellera d'autres.

Dans un premier temps, pour accentuer la pression et tout mettre en œuvre contre l'ordre qui nous est imposé et sa cotisation obligatoire, le Groupe-ment Départemental appelle l'ensemble de ses syndicats à solliciter les élus (Maires, Députés, Conseillers Généraux) garants de la prise en charge sanitaire de la population, et les employeurs pour qu'ils prennent position : qu'ils disent clairement qu'ils n'accepteront « aucune sanction, aucune pression sur quelque salarié que ce soit pour non inscription à l'ordre. »

L'intersyndicale nationale réunie le 2 octobre appelle à « amplifier la mobilisation pour obtenir l'abrogation de la loi portant création de la Structure Ordinale »

D'autres initiatives vont être prises nationalement au cours du salon infirmier des 13, 14 et 15 Octobre 2009 ainsi qu'une nouvelle journée nationale de mobilisation.

Propos recueillis le 7 octobre



Patrice BOUYER

Fonctionnaires territoriaux

Des réunions dans les communes.

Patrice Bouyer : Nous vivons maintenant, de manière très concrète, l'application de la RGPP (révision générale des politiques publiques), c'est-à-dire l'organisation des suppressions de postes pour diminuer les dépenses. Dans les collectivités, cela se traduit, en particulier par une recherche systématique de « mutualisation » des services.

La loi sur la mobilité du 3 août 2009 est un coup majeur porté contre le statut : demain, tel agent dont le poste est réduit ou supprimé, pourra se voir affecté dans une autre collectivité, ou, « mieux », à un poste à cheval sur les différents versants de la fonction publique. Et s'il refuse trois affectations consécutives, il pourra se voir d'office placé « en disponibilité » sans traitement, c'est-à-dire de fait licencié !

Le détricotage du statut général de la fonction publique a des conséquences très concrètes pour les agents : ce sont tels postes mutualisés, telles mutations de fait autoritaires, tels postes supprimés, ce sont des parcours professionnels bloqués, etc...

On ne peut pas se prétendre contre la

RGPP et ne pas se battre pour permettre aux agents des collectivités de s'opposer aux conséquences de celle-ci, en particulier à la « mutualisation des postes ».

Nous devons permettre aux agents de s'organiser, avec leurs syndicats, contre ces incidences très concrètes.

Nous avons donc décidé de tenir, de façon régulière, des réunions dans différentes communes. Pour l'instant, nous avons décidé des réunions suivantes : le 22 octobre à Mazé, le 27 octobre à Segré, le 5 novembre à Doué-la-Fontaine, le 9 novembre à Durtal, et le 12 novembre à Brissac.

Je suis sûr que bon nombre de camarades ont, dans leurs relations, un ou plusieurs agents territoriaux.

Renforcer le syndicat, c'est aussi passer par ce canal.

Le GD se tient à la disposition de tous pour indiquer les heures et les lieux des réunions.

Propos recueillis le 5 octobre 2009

Le GD (Groupement Départemental) des services publics et des services de santé, qui regroupe, en particulier, les syndicats de la fonction publique territoriale, a décidé d'organiser des réunions dans les communes.

Le Combat Social a rencontré Patrice BOUYER, secrétaire du syndicat FO de l'Agglomération Angevine et secrétaire adjoint du GD.

Combat Social : Vous avez décidé d'organiser des réunions dans des communes. Peux-tu nous expliquer pourquoi, et où ?

Communiqué de presse de l'Union Syndicale des Métaux

Arrêt des licenciements !

Réactivation des préretraites !

Augmentation générale des salaires !

Au premier semestre 2009, 1000 emplois ont été supprimés sur les 23.000 existants, sans compter les CDD et contrats d'intérim non conduits.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les pouvoirs publics et les institutions internationales (Union Européenne, FMI, OCDE, ...) prévoient une aggravation du chômage au cours de la prochaine année.

Les salariés de la métallurgie continuent de subir le chômage partiel et les licenciements. Chaque semaine apporte son lot de mauvaises nouvelles.

Pour autant, au-delà des commentaires et des constats alarmants, depuis un an, le gouvernement n'a pas pris les mesures qui s'imposent pour préserver les salariés du chômage, stopper les délocalisations et fermetures d'usines.

Ceci est d'autant plus choquant que 430 mil-

liards d'euros ont été mis à la disposition des banques et de leurs actionnaires. 430 milliards, cela représente 2 millions d'emplois rémunérés pendant 7 ans à 1500€ nets par mois, cotisations sociales incluses.

Pour ces raisons, l'Union des syndicats des Métaux FO du Maine-et-Loire revendique un moratoire sur les licenciements avec une intervention massive de l'Etat pour maintenir les entreprises, quitte à les nationaliser si nécessaire.

FO demande par ailleurs une réactivation des systèmes de préretraites pour permettre aux salariés sans emploi de retrouver du travail.

FO dénonce la volonté des employeurs de profiter de la crise pour remettre en cause le code du travail et les conventions collectives.

FO s'inquiète tout particulièrement des propos tenus dans la presse par le Président de l'UIMM qui propose aux entreprises de « se regrouper pour financer la portabilité et la mobilité professionnelle ».

Est-il question de passer du contrat de travail actuel à un système où alterneraient les pério-

des d'emploi, de chômage, de formation et de contrat précaire ?

Le Président de l'UIMM Anjou demande-t-il la suppression du CDI pour soumettre les salariés à la précarité toute leur carrière ?

FO constate également que la crise est un prétexte pour imposer la rigueur salariale dans de nombreuses entreprises et au niveau des barèmes minimaux de la branche.

FO n'a pas signé les propositions de revalorisation des salaires minimaux de la métallurgie et de la prime d'ancienneté, faites par l'UIMM, parce qu'elles étaient inférieures à l'inflation.

Pour FO, le maintien de la pratique conventionnelle dans la métallurgie du département, passe par des propositions qui assurent l'amélioration du pouvoir d'achat.

On ne peut regretter, comme le fait l'UIMM, que les jeunes se détournent de l'industrie et continuent de payer au SMIC les titulaires de CAP, BEP et BAC Pro.

Pour relancer l'économie, il faut relancer le pouvoir d'achat. Ceci est une priorité.

Pour l'USM FO 49 : Christian MEROT

Après trois jours de grève, unis avec leurs syndicats, les salariés **du crédit mutuel d'Anjou** obtiennent satisfaction !

La presse locale s'est faite l'écho du fait que les salariés du Crédit Mutuel de l'Anjou ont fait plusieurs jours de grève, à la suite de la migration vers un nouveau système informatique. Le Combat Social a rencontré Christophe REVEILLE, secrétaire du syndicat FO du Crédit Mutuel.

Le Combat Social : Peux-tu nous expliquer les raisons qui ont poussé le personnel à déclencher cette grève ?

Christophe REVEILLE : **À la suite d'une migration vers un nouveau système informatique mal préparée, les dysfonctionnements subis par les clients et le nombre de réclamations à l'accueil des caisses ont été impressionnants, les salariés ont fait des heures et des heures en se faisant « engueuler » régulièrement par les clients. Ils ont tenu jusqu'en juin car il y avait la perspective des vacances mais fin juin tout le monde était sur les rotules...**

Nous avons alerté la direction dans toutes les instances, nous avons même demandé un rendez-vous au Président, que nous avons rencontré le 2 juillet. Nous l'avons prévenu que si ça n'allait pas mieux à la rentrée, il prenait le risque d'une explosion.

Malgré cela, à la rentrée : silence pesant du comité de direction.

Du coup, FO a appelé à la grève à partir du 29 septembre. Nous avons contacté les autres syndicats : La CFDT se donnait quelques jours pour réfléchir, le SNB s'est prononcé contre.

La seule réponse de la direction : l'engagement d'une campagne commerciale du 29 septembre à fin octobre, avec « challenge » (mesure des résultats et classement des caisses) ... Une véritable provocation !

Après 3 jours de réflexion la CFDT nous a rejoints.



Salariés du Crédit Mutuel en grève

Nous avons élaboré un cahier de revendications comprenant notamment :

- Le paiement des heures supplémentaires ;
- Un renfort dans les caisses pour soulager de toutes les tâches administratives ;
- Et essentiellement des revendications pour améliorer les conditions de travail des salariés (révision de la taille des portefeuilles, formations complémentaires et techniques, etc...)

CS : Comment s'est déroulée cette grève ?

CR : 29 septembre : round d'observation, environ 250 salariés se rassemblent devant le siège de la banque à 9h30. Au cours d'une AG, nous discutons avec les salariés et affinons les revendications.

14h : rendez-vous avec la Direction, la DG nous envoie le DRH. Nous exigeons la présence effective de la direction. Elle finit par venir. Nous obtenons une avancée significative sur les heures supplémentaires.

Pour le reste ça bloque... Nous occupons le siège, notamment le couloir des bureaux de la direction. Nous décidons avec les salariés de revenir le lendemain. La grève est donc reconduite. Nous entrons dans un conflit dur au grand étonnement de la direction qui ne s'attendait qu'à un mouvement d'une journée.

Le 30, il y aura trois rencontres avec la direction au cours desquelles elle propose 5 CDD pour alléger le travail dans les 37 caisses (sic !). Devant cette provocation,

nous retournons défilé dans les couloirs et devant les bureaux de la direction. Des membres du comité de direction s'énervent et se montrent insultants et menaçants à l'égard des grévistes.

À cette volonté de nous faire taire, nous répondons en annonçant qu'un tract repart dans les caisses pour mobiliser, continuer et amplifier la grève, et nous annonçons le blocage d'agences sur Angers.

Le 1er octobre : troisième jour de grève. Les grévistes se rassemblent. Immédiatement nous organisons quatre groupes pour occuper les quatre plus grosses caisses d'ANGERS. Nous restons 2 délégués syndicaux, pour négocier. La Direction nous appelle à 10h45 pour reprendre la négociation, mais à la condition qu'il n'y ait pas de caisses occupées. « Trop tard, ils sont déjà en place... » ai-je répondu...

Les caisses ont été occupées jusqu'à 16h30, et pendant ce temps les négociations avançaient : à 17h30 on nous proposait une réponse à toutes nos revendications : enregistrement et paiement des heures supplémentaires, avec le recrutement immédiat de 17 CDD, ouverture de 12 chantiers pour améliorer les conditions de travail... Nous avons de plus obtenu que pour la campagne commerciale en cours, il n'y ait pas de classement, ce que nous n'avions jamais réussi à obtenir jusqu'à présent ! Enfin, pour les jours de grève : 2 sur trois seront payés.

Tous ces acquis ont été consignés dans un protocole de fin de conflit, que nous avons signé le lendemain matin.

Propos recueillis le 5 octobre 2009

7 octobre : 1/2 journée syndicale du syndicat des enseignants du primaire (SNUDI-FO)

Organiser des assemblées dans chaque circonscription pour stopper la détérioration des conditions de travail !

Le 7 octobre dernier, le SNUDI FO, syndicat des enseignants du primaire, a réuni des syndiqués et des sympathisants pour une **demi journée d'informations syndicales**. Combat social a rencontré des membres du bureau du SNUDI.

Combat Social : Dans quelles conditions vous réunissiez-vous, en cette rentrée ?

Hubert Lardeux : Dans une situation difficile de détérioration importante de nos conditions de travail.

Les enseignants se sont massivement mobilisés contre les décrets « Darcos » : **jusqu'à 75% des écoles** étaient fermées les 29 janvier et 19 mars derniers. Mais les « journées saute-mouton » **n'ont pas permis de faire aboutir les revendications, de ce fait, les décrets s'appliquent en cette rentrée. L'administration cherche même à aller plus loin : en effet, l'administration voudrait imposer aux collègues 60 heures devant élèves d'« aide personnalisée »** alors que les décrets Darcos précisent eux-mêmes que, dans ces 60 heures, sont inclus un temps de préparation et de concertation.

Aide personnalisée entre midi et deux, ou le soir après la classe, conseils de maîtres, conférences pédagogiques et autres réunions professionnelles, **réunions avec les élus locaux, etc...** **Beaucoup d'entre nous commencent à se demander à quel moment corriger les cahiers, préparer la classe, et surtout s'il va rester un quart d'heure pour manger, et même s'il va rester un peu de vie privée avec tout ça.**

Ajoutons que dans beaucoup de circonscriptions, les postes RASED (aide aux enfants en difficulté) sont redéployés. En réalité, ils sont en train de



Des membres du bureau du SNUDI-FO
de gauche à droite : Dany Rosier, Hubert Lardeux, Magali Lardeux

disparaître suite aux fermetures de postes, l'enseignant, dans sa classe, devenant la seule ressource pour l'aide aux élèves en difficultés, **quelles que soient la nature et l'ampleur de celles-ci.**

CS : Pouvez-vous me préciser quelles décisions vous avez prises ?

Dany Rosier : **Les enseignants réunis le 7 octobre ont été unanimes, pour prendre les décisions suivantes :**

- Renforcer le syndicat dans une situation où il est le seul à porter les revendications : abrogation des décrets Darcos, retour aux 936 heures de classe, rétablissement de tous les postes de RASED (**maîtres spécialisés**).
- **Tout mettre en œuvre pour stopper la détérioration des conditions de travail, et en particulier sur la question des 60 heures d'aide personnalisée : établir un bilan précis du nombre d'élèves qui ne sont pas pris en charge par le RASED dans le département en cette rentrée et ce, alors que des demandes d'aide ont été faites. Puis porter les revendications en terme de nombre de postes RASED auprès de l'admini-**

nistration avec les chiffres à l'appui.

- **Contraindre l'administration à remplir son devoir de remplacement : le SNUDI propose aux collègues de faire un courrier de conseil des maîtres informant l'administration de leur détermination à voir les collègues en arrêt maladie remplacés. Ils en informeront le syndicat, les familles puis, s'il le faut les élus et la presse.**

CS : Un mot pour conclure ?

Magali Lardeux : Pour organiser les enseignants, nous avons décidé de tenir des assemblées de secteur dans chaque circonscription afin de dégager les revendications puis les porter en délégation chez les inspecteurs de l'Education Nationale. **Alors que la pression s'exerce école par école sur cette question, le SNUDI FO mettra tout en œuvre pour permettre aux enseignants de faire valoir leurs revendications sur le terrain, et en particulier que les collègues ne voient pas leur temps de travail atteindre les 35 heures de présence à l'école par semaine, sans compter les préparations et les corrections**

Propos recueillis le 13 octobre

Droit syndical

Le syndicat et la négociation dans l'entreprise ou l'établissement (NAO notamment) : Règles relatives à la composition de la délégation syndicale

Dès lors que l'organisation syndicale est toujours ou est restée représentative (loi du 20 août 2008), elle doit être *obligatoirement* convenue par tout employeur de droit privé, pour toute négociation dans l'entreprise ou l'établissement : négociation annuelle obligatoire sur les salaires et les conditions de travail, prévoyance, protocole pré-électoral, ...

Le Délégué Syndical ou les Délégués Syndicaux représentent le syndicat dans l'entreprise (Art. L.2143).

L'article L.2232-17 du Code du Travail a fixé trois conditions en ce qui concerne la composition des délégations syndicales :

- De manière obligatoire le Délégué Syndical dans l'entreprise ou, en cas de pluralités de délégués, au moins deux Délégués Syndicaux.
- En outre, la délégation pourra comprendre un ou deux salariés suivant qu'elle compte un ou deux Délégués Syndicaux.
- Enfin, dans les entreprises où une seule organisation a désigné un Délégué Syndical, la délégation peut comporter deux salariés.

Par ces règles, le législateur a entendu fixer le nombre des membres de chaque délégation à un niveau tel qu'il permette à la fois un travail utile et une représentation minimale suffisante de chaque organisation. Il va de soi qu'un dépassement de ce minimum peut toujours être décidé par accord unanime entre toutes les parties quand les circonstances le justifient.

La présence dans la délégation de membres du syndicat non salariés de l'entreprise n'est pas prévue par la réglementation. Cependant, une telle présence est possible sur la base d'un accord d'entreprise, ou simplement sur celle d'un usage plus favorable.

Autrement dit :

1. Dans une entreprise (ou établissement) où F.O., avec la présence d'autres syndicats, dispose d'un seul Délégué Syndical : à défaut d'accord ou d'usage plus favorable, la délégation F.O. pourra comprendre les deux délégués et deux salariés (élus ou non).
2. Dans une entreprise (ou établissement) où F.O., avec la présence d'autres syndicats, dispose de deux Délégués Syndicaux : à défaut d'accord ou d'usage plus favorable, la délégation F.O. sera composée du Délégué Syndical accompagné d'un salarié de l'entreprise (élu ou non).
3. Dans une entreprise (ou établissement) où F.O., avec un Délégué Syndical, est le seul syndicat présent dans l'entreprise : la délégation F.O. pourra comprendre, à défaut d'accord ou d'usage plus favorable, outre le Délégué Syndical, deux salariés de l'entreprise (élus ou non).

REPRESENTATIVITE ET ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Dans une circulaire en direction des responsables des syndicats, l'UD insiste sur les modifications des « règles du jeu » consécutives à la loi du 20 août 2008, traduction législative de la position commune MEDEF – CGT – CFDT – CGPME.

Du fait de cette loi, les élections professionnelles (Comité d'Entreprise et à défaut Délégués du Personnel) occupent une place centrale.

A propos de ces élections, la circulaire insiste sur quelques éléments clés :

1. pour éviter toute contestation sur la capacité juridique à déposer une liste de candidats (ce que n'a pas une section syndicale), il est donc judicieux de passer par l'Union Départementale pour déposer les listes de candidats.
2. c'est d'autant plus nécessaire que c'est l'Union Départementale, sur demande du syndicat, qui désignera le délégué syndical, qui est nécessairement candidat aux élections (DP ou CE).
3. pour les entreprises comportant plusieurs établissements implantés dans plusieurs départements :
 - lorsque le cadre de l'élection est local, les candidatures relèvent du syndicat, transmises par l'UD ... il faut en effet rappeler que le syndicat (ce qui a été confirmé par la résolu-

tion syndicalisation du Congrès Confédéral de Lille), est, et demeure la structure de base de notre Confédération, confédérée à égalité dans le cadre d'une Fédération professionnelle et d'une Union Départementale. C'est à partir du syndicat que se construit notre démocratie syndicale fondée sur le mandat.

- lorsque le cadre de l'élection est interdépartemental ou national, les candidatures relèvent de la structure fédérale (Délégué Syndical Central d'Entreprise), après consultation des syndicats et sections et information de l'UD.
4. la rédaction du Procès verbal électoral (formulaire CERFA) doit être rigoureuse, contrôlée et transmise dans les 15 jours (recueil et consolidation des résultats).
 5. la communication des résultats (copie du PV officiel) à l'UD, dès leur publication, est indispensable notamment pour contester par exemple une attribution de sièges qui nous défavorise..., ce que l'UD constate parfois trop tard.

Enfin, des syndicats et sections n'ont pas encore transmis les résultats de leur dernière élection professionnelle. L'UD rappelle que c'est nécessaire.

Nouvelles implantations syndicales

Depuis la rentrée, les syndicats ou sections syndicales suivants se sont constitués :

Transports :

- Transcosatal Atlantique (Allonnes)

Commerce

- Monoprix (Angers)

Métallurgie :

- Bivard (Daumeray)

Vos droits

Arrêt de la chambre sociale de la cour de cassation : les frais d'entretien des vêtements du travail dont le port est obligatoire doivent être supportés par l'employeur

Dans un arrêt du 21/08/2008, n°06-44044, la cour de cassation énonce : « *Indépendamment des dispositions de l'article L. 231-11 du code du travail selon lesquelles les mesures concernant la sécurité, l'hygiène et la santé au travail ne doivent en aucun cas entraîner de charges financières pour les travailleurs, il résulte des dispositions combinées des articles 1135 du code civil et L.121-1 du code du travail que les frais qu'un salarié expose pour les besoins de son activité professionnelle et dans l'intérêt de l'employeur doivent être supportés par ce dernier ; ayant constaté que pour chacune des catégories d'emplois concernés, le port du vêtement de travail était obligatoire et qu'il était inhérent à l'emploi, une cour d'appel peut décider que l'employeur devait assurer la charge de leur entretien.* »

Le texte intégral de l'arrêt est disponible sur le site de l'UD : <http://fo49.neuf.fr>, rubrique « vos droits ».

Pour défendre ses droits, il faut les connaître !

La Confédération Force Ouvrière publie « le guide du salarié ».

Dans cette période de crise économique et sociale, les salariés sont les premières victimes des fermetures d'entreprises, des licenciements, de la précarité.

Parce que faire respecter ses droits, c'est d'abord les connaître, il est impératif de relancer la vente du **guide du salarié**. Ce guide est un outil de qualité qui apporte des réponses claires et précises aux questions pratiques que se posent chaque jour les salariés. C'est donc un excellent outil de communication et de propagande, donc de syndicalisation, en d'autres termes : une excellente « vitrine » pour FO.

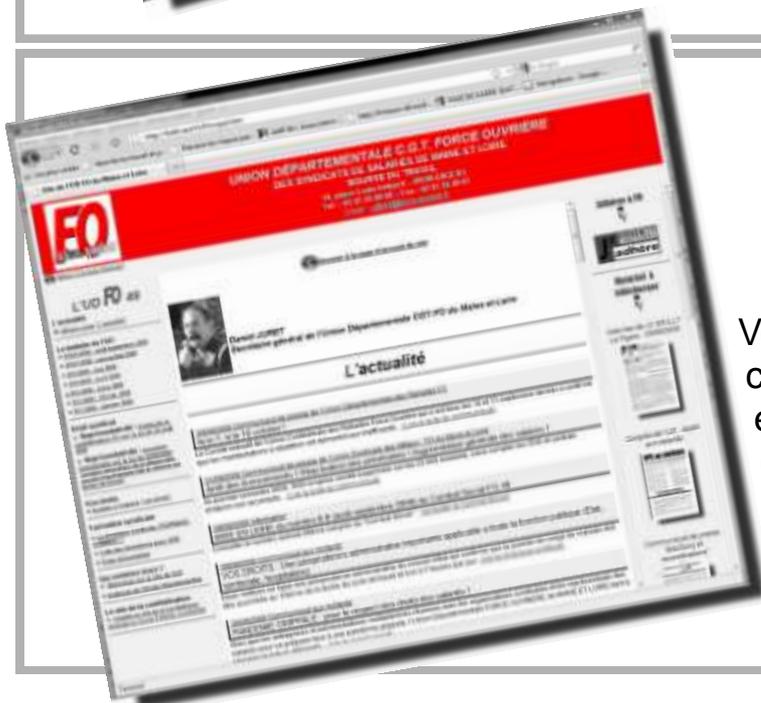
Le guide du salarié est disponible à l'UD (17 €)



Connectez-vous
sur le site de l'UD
<http://fo49.neuf.fr>

Vous avez en ligne les informations, les communiqués de l'Union départementale et des syndicats, des informations juridiques, les dates et les contenus des formations organisées...

Les affiches et les tracts de l'UD sont disponibles en téléchargement.



Comité Confédéral National de la CGT-FORCE OUVRIERE - PARIS les 8 & 9 octobre 2009

Extraits de la résolution

Réuni les 8 et 9 octobre 2009 à Paris, le Comité Confédéral National de la cgt FORCE OUVRIERE réaffirme son profond attachement à l'indépendance du syndicat qui est à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

Le CCN rappelle que l'action commune n'est pas une fin en soi mais un moyen permettant de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics afin de faire aboutir les légitimes revendications des travailleurs. Par conséquent, le CCN rejette toute forme de syndicalisme rassemblé qui ne vise qu'à interdire le pluralisme, donc la démocratie et à étouffer la voix du véritable syndicalisme libre et indépendant incarné en France par la cgt FORCE OUVRIERE.

Situation économique

...En France, alors que les plans de soutien aux banques, au secteur automobile, etc. se multiplient, la situation ne cesse de se dégrader pour le monde du travail.

A ce titre, le CCN revendique, plus que jamais, une véritable politique de relance de la consommation par l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, ainsi qu'une revalorisation de 15% du SMIC et des minima sociaux.

...

[Le CCN] met en garde les pouvoirs publics contre toute volonté de réduire l'endettement en sacrifiant les dépenses publiques et sociales.

Fiscalité

...Le CCN rappelle son attachement à la croissance économique et à sa redistribution, conditions du progrès social.

A cet égard, si le CCN soutient la nécessité de préserver l'environnement, il estime qu'une hausse des taxes sur l'énergie n'est pas acceptable dans la mesure où elle frappe principalement les salariés.

...

A cet effet, le CCN exige la suppression du bouclier fiscal ainsi que la réhabilitation de l'impôt sur le revenu en renforçant la progressivité. Il considère ainsi que l'impôt sur le revenu doit redevenir l'instrument majeur d'une politique fiscale basée sur l'égalité répu-

blicaine et la justice sociale.

...

Emploi - travail

Alors que le nombre de chômeurs risque d'augmenter de près de 800 000 sur un an, le CCN réaffirme sa détermination à lutter contre les conséquences pour les travailleurs de la dégradation de l'emploi.

...

Le CCN... revendique l'arrêt des licenciements et le remplacement de l'ensemble des postes de fonctionnaires partant en retraite.

Il revendique également :

La remise en place de l'autorisation administrative de licenciement ;

Le conditionnement des aides publiques par des engagements écrits en termes de maintien de l'emploi et de véritables accords de salaire ;

Un vrai emploi et un vrai salaire.

Concernant le régime paritaire d'assurance chômage qui a été créé et remplit cette mission depuis 50 ans, les faits confirment avec force le bien-fondé de l'opposition de la cgt FORCE OUVRIERE à la fusion ANPE/ASSEDIC sous l'égide du gouvernement.

...

Le CCN demande le rétablissement définitif de l'allocation équivalent retraite (AER) qui permet à des chômeurs en fin de droit et dans l'attente de liquider leur retraite à taux plein, d'améliorer leur revenu de remplacement.

...

Alors que le chômage des jeunes a augmenté de 50 % en un an, le CCN revendique la mise en place d'une allocation d'insertion pour les jeunes de moins de 25 ans

...

Alors que de nombreux travailleurs dits seniors sont licenciés, le CCN demande la remise en place de préretraites-FNE, le rétablissement de l'ARPE...

...

De même, le CCN exige l'abrogation de la loi TEPA sur les heures supplémentaires.

Le CCN demande l'abrogation de la loi du 10 août 2009 sur le travail du dimanche qui ne fait que légaliser des ouvertures dominicales jusque là pratiquées illégalement. Cette ex-

tension ne visant, à terme, qu'à généraliser le travail du dimanche à l'ensemble des secteurs d'activité qu'ils soient privés ou publics.

...

Le CCN demande à toutes les structures de la cgt FORCE OUVRIERE de rester mobilisées afin de combattre cette banalisation du travail du dimanche

...

Le CCN condamne :

L'extension du recours à l'intérim aux CDD,

La précarisation de l'emploi, notamment les plus jeunes, qui se trouvent de ce fait exclus du droit du travail, des droits aux prestations sociales.

...

Liberté syndicale

Le CCN confirme sa condamnation de la loi du 20 août 2008 qui est une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, bases de notre édifice républicain en matière sociale. Il demande l'abrogation de cette loi liberticide et antidémocratique.

Le CCN revendique le rétablissement de la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales, la liberté de négocier, de contracter et de revendiquer. Il mandate le bureau confédéral pour toute initiative y compris juridique pour défendre les libertés fondamentales...

Le CCN rappelle que la branche constitue le niveau de négociation privilégié qui garantit l'égalité entre tous les salariés d'un même secteur d'activité. Le CCN s'oppose ainsi à toute remise en cause des conventions collectives nationales.

...

Le CCN invite tous ses syndicats, dans le cadre du principe de faveur, à négocier des accords collectifs pour introduire des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi.

Le CCN considère que le recueil des résultats des élections professionnelles, nécessaire à la reconnaissance en 2013 de la représentativité nationale interprofessionnelle et de branche, appelle à une vigilance accrue de la part de ses militants. Il invite fortement ses militants à faire du développement de leur struc-

ture un enjeu central.

...

Fonction publique et entreprises publiques

Le CCN constate que la mise en œuvre de la RGPP et de la réforme de l'administration territoriale de la fonction publique constitue une véritable entreprise de démantèlement des services publics et de la fonction publique. Le CCN demande l'abandon de ces contre-réformes.

Le CCN condamne la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires qui porte atteinte au principe républicain de neutralité et de continuité du service public...

Pour le CCN, ce texte attaque délibérément le statut de la fonction publique avec l'introduction du licenciement..., ainsi que la mise en place des emplois à temps non complet et le recours à l'intérim.

Le CCN demande l'abrogation de cette loi. Il demande l'arrêt de la RGPP qui conduit à fragiliser ou remettre en cause le service public républicain en supprimant des missions de service public, en démantelant son organisation, et en détruisant également, les emplois, les statuts des fonctionnaires et l'égalité des droits des citoyens.

Le CCN s'oppose au projet de loi Balladur-Marleix de réforme territoriale qui est l'expression de la RGPP sur les collectivités territoriales et qui met en cause le maillage des services publics et de leurs personnels notamment avec la suppression du département.

Le budget 2010 poursuit les suppressions massives de postes (34 000). Près de 100 000 postes ont été supprimés en 3 ans. Le CCN exige l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique. Le CCN affirme que tout doit être mis en œuvre pour que soit garantie l'unité de la fonction publique républicaine qui repose en particulier sur la défense de la valeur unique du point d'indice. Le CCN condamne le projet de loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique. Ce projet, destructeur du statut général de la fonction publique est directement issu des accords de Bercy de juin 2008 que FORCE OUVRIERE n'a pas signé. ...

Il s'oppose à la mise en œuvre de la loi HPST qui, en voulant gérer l'hôpital public comme une entreprise privée, veut rentabiliser la santé au détriment des malades et des agents hospitaliers. Il refuse également le changement de statut de la Poste, première étape de sa privatisation. Le CCN exige, en outre, de l'État le financement des missions de service

public assurées par l'entreprise publique.

Attentif à ce qui se passe dans les services publics, le CCN condamne les restructurations des entreprises publiques qui n'ont pour but que leur libéralisation conformément aux directives de l'union européenne au nom du dogme libéral.

Protection sociale

Le CCN rejette par avance toute initiative tendant à reporter l'âge légal de la retraite et met solennellement en garde les pouvoirs publics et les représentants patronaux sur la tentation d'une réforme globale du système en 2010 qui ne saurait répondre aux enjeux financiers et à la pérennité de notre système de retraite par répartition.

...

Fort des revendications arrêtées lors du 21ème Congrès confédéral, le CCN réaffirme que le financement de nos retraites est compatible avec ses règles, son architecture et ses mécanismes de solidarité actuels

...

Dans ce cadre, le CCN confirme ses revendications :

Le rétablissement des 40 annuités pour le taux plein, préparant le retour à 37,5 ans pour tous, public-privé,

Le maintien du droit au départ en retraite à 60 ans et des droits statutaires dans le service public,

Le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des six derniers mois pour le secteur public,

Le maintien de l'AGFF,

L'indexation des pensions sur les salaires.

Le CCN condamne la proposition d'un « Grenelle des retraites », qui aurait pour conséquence de faire exploser nos régimes de retraites basés sur la solidarité intergénérationnelle.

...

Concernant l'assurance maladie, le CCN rappelle son opposition à la loi HPST qui, à travers la mise en place des ARS, consacre l'étatisation de la gestion des régimes de base et prive les salariés du droit de gestion de leur salaire différé.

Le CCN s'oppose à la généralisation du contrôle des arrêts maladie par des médecins mandatés par l'employeur et considère que l'accroissement des indemnités journalières trouve sa source dans la détérioration des conditions de travail.

Pour le CCN, les malades ne doivent pas payer la crise et il s'oppose fermement à toute mesure de hausse du forfait hospitalier et de baisse de remboursement du médicament. En outre, le CCN s'oppose également à toute fiscalisation des indemnités journalières d'accident du travail

...

Concernant la branche du recouvrement, le CCN dénonce la volonté de régionalisation du réseau des URSSAF. Par ailleurs, au-delà de la compensation intégrale des exonérations de cotisations que la cgt FORCE OUVRIERE continue d'exiger, le CCN revendique une véritable remise à plat de ces mesures qui n'ont pas prouvé leur efficacité en terme d'emploi et ont contribué à l'appauvrissement de la protection sociale.

Pour le CCN, seule l'expression, libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs. C'est pourquoi, la cgt FORCE OUVRIERE ne s'inscrit pas dans des actions ambiguës de canalisation des travailleurs visant à répondre à des logiques d'appareil et d'institutionnalisation du syndicalisme.

Le CCN réaffirme que la cgt FORCE OUVRIERE, sans confondre action commune et unicité syndicale est prête à s'inscrire pleinement dans une action interprofessionnelle déterminée, ce qui devrait dans un premier temps prendre la forme d'un appel préparé et commun à 24 heures de grève interprofessionnelle A cet effet, le CCN donne mandat au bureau confédéral et à la commission exécutive pour prendre toutes les initiatives nécessaires en ce sens.

Le CCN apporte son soutien aux syndicats et aux travailleurs du secteur public confrontés à des contre-réformes et à ceux du privé qui se battent tous les jours contre la dégradation de leurs conditions de travail, les restructurations, les licenciements qui s'amplifient et aboutissent de plus en plus à des fermetures d'entreprises.

Le CCN appelle tous les travailleurs attachés à la liberté et à l'indépendance et déterminés à faire valoir leurs droits à rejoindre les rangs de la cgt FORCE OUVRIERE.

Paris, le 9 octobre 2009

Adoptée à la majorité avec 6 contres et 2 abstentions